



Les maux de la presse écrite guinéenne

LE 3 avril 1984, une semaine après le décès de Sékou Touré, les militaires guinéens ont pris le pouvoir pour éviter qu'il ne soit confisqué par le clan de l'ancien autocrate, notamment par son très redouté demi-frère, Ismaël Touré. L'initiative a été saluée par une population en liesse qui avait conscience de vivre une seconde libération. Certes, le joug colonial était tombé en 1958 mais, très vite, le régime instauré par le « Responsable suprême de la révolution » n'avait plus cherché à brider sa nature fondamentalement liberticide. En annonçant, dès sa déclaration n° 1, une libéralisation politique et économique complète et rapide, le CMRN (Comité militaire de redressement national) faisait donc naître une immense espérance chez des Guinéens impatientes de vérifier qu'après l'oppression et la misère, la liberté et la prospérité pouvaient enfin distinguer leur pays du reste du continent. N'était-il pas établi que le potentiel agricole et minier de la Guinée était inestimable ? Les mythes du « château d'eau de l'Afrique » et du « scandale géologique »

ne s'étaient pas émoussés, même au fil des temps les plus sombres. Bien au contraire, ils permettaient de fantasmer sur un avenir où, pour peu que le citoyen recouvrât la liberté de parler, de lire ce qu'il voulait, d'aller là où bon lui semblait, de travailler comme il l'entendait, le bien-être matériel ne serait plus l'apanage d'une nomenklatura tyrannique et peu éclairée.

Les dirigeants de la II^e République ont ouvert les portes du tristement célèbre camp Boiro et ne les ont pas refermées. Toutefois, pour des raisons dont l'analyse reste à faire, les chemins vers la démocratie ont été arpentés à une cadence moins soutenue que prévu et le décollage économique du pays a été à peine amorcé. De fait, en dépit d'un contexte de stupéfiante pénurie de moyens, la floraison toute récente de titres de journaux nationaux ne laisse pas d'étonner.

Au commencement, la loi

La Guinée n'a pas eu de constitution pendant plus de six ans et

demie puisque le CTRN (Conseil transitoire de redressement national) qui a succédé au CMRN a attendu le 23 décembre 1990 pour faire adopter par référendum-plébiscite (1) une nouvelle Loi fondamentale. Le général Lansana Conté, président de la République, a encore laissé passer une année pleine pour signer, le 23 décembre 1991, la promulgation de 17 lois organiques devant permettre, progressivement, la mise en œuvre pratique du contenu de la constitution.

Comme nombre des autres lois, la loi « portant charte des partis politiques » (2), celle « sur la liberté de la presse » et celle « portant création du CNC (Conseil national de la communication) », sont inspirées de différents droits européens ou américains ; elles sont complètes et détaillées, d'essence incontestablement démocratique. La loi sur la presse, par exemple, comporte 115 articles qui définissent clairement les notions de délit contre l'autorité publique, de diffamation et d'injure... ainsi que les procédures de poursuite et de répression en cas d'infraction, mais ce cadre contraignant se veut porteur d'une éthique et de règles de déontologie nécessaires au bon exercice des métiers de la communication, avec le souci du « respect de la dignité de la personne humaine, du caractère pluraliste de l'expression des courants de pensée et d'opinion ». Quant au CNC, il est un « organisme de régulation », tampon, médiateur entre les pouvoirs publics et les professionnels de l'informa-

tion. Il doit notamment veiller à la « défense du droit des citoyens à l'information (...), éviter un contrôle abusif des médias par le gouvernement [et] la manipulation par quelque de l'opinion publique à travers les médias » (art. 2). En outre, « il veille à la protection des médias contre les menaces et les entraves dans l'exercice de leur fonction d'information libre, exacte et complète » (art. 3). De plus, il « garantit l'impartialité du service public de la radiodiffusion et télévision » (art. 4).

La salve de textes de lois donnée à Noël 1991 a été promptement suivie par une explosion du nombre de partis politiques — à ce jour, 42 ont été agréés par le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité — et de titres de journaux (voir tableau). Jusqu'alors, seul *Horoya*, créé en 1961, devenu « organe central du Parti-État » sous la 1^{re} République et laissé sous la tutelle directe du gouvernement après le coup d'État du 3 avril 1984 était diffusé plus ou moins régulièrement. Certes des publications comme *Dyeli* ou le prestigieux magazine *L'Événement de Guinée* ont obtenu un agrément dès 1987, mais ils ne bénéficiaient que d'un label de magazine de publicité et non de journal d'information.

La peine partagée

Quel que soit le créneau qu'ils entendent occuper : presse d'information indépendante, presse d'opinion, faits divers..., les journaux ont de multiples caractéristiques communes et tentent avec plus ou moins de réussite de surmonter les mêmes handicaps.

Tout d'abord les rédactions se résument à quelques individus qui,

(1) Oui : 96,68 %, participation : 97,4 %.

(2) Cette loi a été complétée par une loi organique « portant modification du nombre de partis susceptibles d'être constitués » car en son article 95, alinéa 1, la Loi fondamentale avait, dans un premier temps, limité à 2 le nombre de partis politiques.

à de très rares exceptions près, n'ont aucune expérience journalistique. La composition souffre d'une semblable pénurie de compétences, la mise en page de journaux tels que *L'Observateur Quotidien*, *Le Témoin*, *Le Citoyen*, *L'Union*, *Le Patriote*, *Le Progrès*, *Syli...*, est assurée par une seule personne, I. Tandéta Diallo. La maquette de *L'Union*, du *Patriote*, du *Témoin*, de *Syli...*, est réalisée par Kaly Samoura. L'impression est dépendante d'un oligopole d'imprimeries artisanales, sous-équipées, peu productives et très chères, trop souvent en rupture de stock de papier adapté aux publications en format « tabloïd » et, affirme-t-on du côté des rédactions indépendantes, attentives à ne pas se compromettre outre mesure avec des groupes où des personnalités critiques vis-à-vis du pouvoir actuel, de peur d'être écartées d'éventuels contrats

à des agences de presse internationales. Ils n'ont pas même les moyens d'organiser un circuit de distribution digne de ce nom. La SOGUIDIP (Société guinéenne de diffusion de presse) ne dispose que de quelques points de vente et ne diffuse pas tous les titres : elle dissuade certains responsables de publications en imposant des marges prohibitives, variant entre 17 et 40 % (4). La majeure partie des tirages est écoulée à Conakry par quelques tabliers fixes concentrés aux alentours des agences de transport aérien et par quelques adolescents qui, souvent acoquinés avec des cireurs de chaussures, courent les rues du quartier administratif pour placer un maximum d'exemplaires qui leur rapporteront une commission unitaire de 100 FG.

La presse guinéenne non étatique est-elle vouée à l'éphémère ? La présentation qui vient d'en être faite incline à répondre par l'affir-

TITRES		PARUTION
<i>Presse d'information générale</i>		
Le Citoyen		**
L'événement de Guinée		***
Horoya		***
L'indépendant		***
L'Observateur Quotidien		**
Le Réveil		*
Le Témoin		*
<i>Presse de parti politique</i>		
	<i>Parti</i>	
L'Action	PGP	**
L'Action Nationale	AND	*
La Colombe	PPG	*
L'Éveil Africain	RGD	*
La Nation	PUP	*
La Nouvelle République	UNR	***
Le Patriote	RPG	**
Le Progrès	PRP	**
Renaissance	UFD	*
Syli	PDG-RDA	**
L'Union	RPG (indirect)	***
La Voie	PUP (indirect)	*
<i>Presse d'information satirique</i>		
Le Lynx		***
<i>Presse spécialisée et divers</i>		
Dyeli		***
La Guinée Économique		**
La Guinée Nouvelle		**
Kabanako		*

*** Périodicité publication et diffusion assez bonnes

** Périodicité publication ou diffusion assez mauvaises

* Périodicité publication ou diffusion très mauvaises

Du traitement particulier de l'information...

Kabanako est un exemple de

problèmes complexes et elles ont besoin de sensations fortes ». Le journal est donc une compilation d'articles narrants avec une confondante

ne soient « traités » par les journalistes.

La pérennité de ce type de publication n'est pas acquise. Pas plus d'ailleurs que celle des journaux politiques, émanations directes des partis, et qui constituent, tout bien considéré, l'essentiel des nouveaux titres. En dépit de leur format et de leur maquette de journal d'information, ils ne sont en réalité que des bulletins partisans, véhiculant des messages simples, généraux et généreux — sauf à l'endroit des adversaires politiques —, propres (en principe) à entretenir l'ardeur des militants et des sympathisants. Leur objectif premier est d'essayer d'occuper l'espace médiatique dans la perspective des élections à venir : présidentielles fin 1993, puis législatives en 1994. Avec cette stratégie, le FLUG (Front de lutte et de gouvernement), coalition de trois des principaux partis d'opposition, se taille la part du lion en pesant sur quatre titres : Alpha Condé, secrétaire général du RPG (Rassemblement du peuple de Guinée), contrôle *Le Patriote* et *L'Union* (5), Bâ Mamadou, secrétaire général de l'UNR (Union pour la nouvelle République) verrouille *La Nouvelle République* ; Abdoulaye Portos Diallo, secrétaire général du PGP (Parti guinéen du progrès) maîtrise *L'Action*.

Le Progrès a été créé par le PRP. Toutefois son secrétaire général, Siradiou Diallo, autre ténor de l'opposition, ne s'est pas appuyé sur sa longue expérience (6) de journaliste puis de directeur de la rédaction à *Jeune Afrique* pour imposer à la rédaction de l'organe de son parti des exigences de qualité susceptibles de le distinguer du lot des publications de même catégorie.

D'autres journaux (voir tableau) ont été fondés par des partis de

l'opposition AND (Action nationale de développement), RGD (Rassemblement guinéen pour le développement), PDG (Parti démocratique de Guinée), section du RDA (Rassemblement démocratique africain), ou favorables au pouvoir PPG (Parti du peuple de Guinée), PUP (Parti de l'unité et du progrès). Cela précisé, tous les grands partis ne se sont pas encore lancés dans l'aventure de la presse. Ainsi l'UFD (Union des forces démocratiques) d'Amadou Bah Oury, qui avait certes « parrainé » en avril-mai 1992 le numéro 0 de *Renaissance* — belle revue en papier glacé dont le numéro 1 n'a jamais vu le jour —, semble tiraillée entre la volonté de ne pas abandonner la totalité du « quatrième pouvoir » à ses adversaires politiques et la volonté de ne pas se déconsidérer politiquement en couvrant une équipe de rédaction dont le talent ne serait pas plus indiscutable que celui des équipes de ces mêmes adversaires. Certains partis ne se seraient-ils pas laissés piéger par la liberté qui leur fut donnée d'écrire ?

... à l'information générale

En ce qui concerne les journaux d'information générale deux titres majeurs sont identifiables : *Horoya* et, de plus en plus respecté, *L'indépendant*. *Horoya*, toujours « organe national d'information » a connu de nettes évolutions depuis l'avènement

(5) *Le Patriote* est l'organe officiel du RPG mais Jean Soumaoro, directeur de la rédaction du *Patriote* est également directeur de publication de *L'Union*.

(6) Ni sur celle de son épouse Assiatou Bah Diallo d'ailleurs, qui est rédactrice en chef d'*Amina*, publiée à Dakar et présentée comme la plus grande revue francophone des femmes noires.

de la II^e République. Finalement, l'*Horoya* version ancien régime a maintenant pour nom *Syli*. Ce journal est celui du PDG-RDA ressuscité par Ismaïl Ghussein. L'idéologie et la rhétorique sont rigoureusement identiques : *Horoya* n° 2237 du 29 août au 4 septembre 1976, par exemple, livrait « une analyse géniale (sic) du chef de l'État sur les activités criminelles de la 5^e colonne » et donnait à lire les « dépositions de la vermine impérialiste » — dont celle de Telli Diallo —. *Syli*, depuis son premier numéro daté de juillet 1992, s'est assigné comme ardente obligation de réhabiliter totalement Ahmed Sékou Touré, de faire l'apologie de son « œuvre immortelle » car, « 40 années durant, [il] a livré un combat acharné et sans merci contre toutes les forces de l'injustice, de l'oppression, de la domination et de l'exploitation ».

En revanche, *Horoya* nouvelle formule, qui a consenti de sensibles efforts d'ouverture en proposant notamment une tribune à des opposants avérés bien avant la libéralisation de la presse, est encore victime d'un discrédit sédimenté au cours de toutes ces époques où le titre du journal fut synonyme de servile allégeance au pouvoir, de désinformation. L'image du journal est toujours quelque peu brouillée dans l'esprit des Guinéens qui paraissent regretter le style parfois exagérément révérencieux à l'égard du gouvernement. En définitive, *Horoya* est lu comme un complément du *Journal Officiel*. On y trouve les comptes rendus des sessions du Conseil des ministres ou des audiences du chef de l'État, la présentation de projets de développement agréés par l'administration, l'analyse produite par les pouvoirs publics de dossiers économiques ou faits sociaux, etc.

En regard, la plume des journalistes de *L'indépendant* semble presque impudente. Cela pour la simple raison qu'ils revendiquent une pratique professionnelle rigoureusement conforme au titre de leur publication — devenue hebdomadaire depuis le n° 17 du 15 avril 1993 — ; qu'ils s'évertuent à ne pas confondre respect des institutions, des gouvernants et de l'ensemble du personnel politique et inféodation à l'arbitraire du pouvoir ou à une quelconque coterie. Après les inévitables tâtonnements du début, la rédaction a réussi à stabiliser ses rubriques sur 12 pages denses mais bien lisibles. Les dossiers politiques, économiques et sociaux, les tribunes libres sont répartis sur les 10 premières pages, la onzième étant réservée au sport et la douzième aux informations étrangères. Le propriétaire du journal est un homme d'affaires guinéen qui a su mobiliser, sous la houlette d'un rédacteur en chef formé à l'école de journalisme de Dakar, une équipe de jeunes intellectuels ou fonctionnaires qui, pour la majorité d'entre eux, sont « de l'intérieur », autrement dit, qui ne sont pas issus des rangs de la diaspora. Las d'être tributaire d'une imprimerie extérieure, le journal vient d'acquérir son propre matériel et projette de doubler son tirage qui est déjà l'un des plus importants de la place : de 1 500, il devrait passer à 3 000 exemplaires dans un bref délai.

Le professionnalisme passe par l'humour

Toutefois, c'est le *Lynx* qui, indéniablement, fait figure de réussite fabuleuse dans la presse guinéenne. Le tirage de cet « hebdomadaire satirique indépendant » atteint

le chiffre record de 6 000 exemplaires et, les lundis matins, lorsqu'il y a quelque retard à la livraison du dernier numéro, une cohorte de lecteurs impatients défile dans les locaux de la rédaction. Une rédaction dont les membres, contrairement à ceux de *L'indépendant*, ont longtemps vécu hors du pays : à Abidjan, à Dakar, en Belgique, en Mauritanie... L'ambition des promoteurs du *Lynx* est de faire un travail sérieux, respectueux des canons de la profession, sans pour autant se prendre au sérieux. Humour et dérision doivent contribuer à casser la langue de bois cultivée par les politiques et les médias officiels. D'où les deux épigraphes placées à gauche du titre : « *Je n'ai pas peur des critiques* » (Lansana Conté, président de la République) et *L'histoire se fiche pas mal que vous vous rongiez les ongles* » (Arthur Koestler)... Le journal a pour « *objectif d'amener le public à prendre conscience des réalités nationales, à comprendre comment est géré le pays et comment se comportent les dirigeants politiques* », en instillant dans la société de nouveaux référents culturels, de nouvelles attitudes intellectuelles. Certes, la lecture du *Lynx* requiert un minimum d'initiation ne serait-ce, déjà, parce que les personnages publics sont affublés d'un sobriquet — Fory-coco pour le général-président, Alpha-grimpeur pour Alpha Condé, Amadeus Oury pour Bah Oury... —,

est considéré comme faisant œuvre de salubrité publique par de nombreux Guinéens qui, pourtant, à la fin de l'année 1992, avaient craint d'être trahis par le directeur de la publication, Souleymane Diallo. En effet, ce dernier a intégré le Conseil national de la communication, en tant que membre désigné, conformément à l'article 44 de la loi portant création du CNC, par le « Collectif des imprimeurs et éditeurs ». Le directeur, remplacé par son épouse, Bah Fatoumata Diallo, a-t-il été « récupéré par le pouvoir » (7) ? Après deux ou trois mois de flottement, l'opinion publique ne semble pas le croire et la rédaction d'affirmer comme preuve de fidélité à sa ligne originelle : « *Nous sommes chaque jour plus redoutés par le gouvernement et l'ensemble des administrations qui nous boycottent complètement ainsi que le fait, d'ailleurs, la majorité des partis politiques et des représentations diplomatiques, spécialement l'ambassade de France.* » Argument supplémentaire, l'impression continue d'être réalisée à Abidjan : « *Avec cette formule, façon plus transport aérien sont moins coûteux qu'une impression à Conakry : surtout, nous garantissons mieux notre indépendance.* »

La presse écrite guinéenne est libre depuis plus d'un an ; une génération spontanée et nombreuses de journaux est apparue au cœur de la capitale. Les autorités ne causent aucune tracasserie particulière à ces publications — voir, à la page 100, les

où elles n'ont pas l'habitude de considérer les journalistes d'organes indépendants comme des interlocuteurs légitimes et réguliers. De fait, les rédactions qui, d'une manière générale, disposent de ressources humaines et financières modestes, connaissent les pires difficultés pour travailler. Il y a malheureusement fort à craindre que la majorité des

titres de la presse à vocation d'information générale fasse long feu. Quant à la presse politique, il n'est pas exclu qu'elle se reconvertisse humblement en bulletins de liaison internes aux partis.

**Benoît Lootvoet,
Jean-Marc Écoutin**
(mai 1993)

Le phénomène des pauvres Blancs en Afrique australe : l'exemple d'Harare

L n'est pas peu frappant, au cœur d'une capitale africaine, de voir des Blancs dépenaillés accoster les passants, *a fortiori* noirs, dans l'espoir de quelque aumône. Tel est le cas, entre autres agglomérations, à Harare où nombre d'étrangers ne manquent pas d'être surpris par ce phénomène. Nous avons cherché à en savoir davantage en menant enquête auprès de ces mendiants blancs qui battent le pavé et disputent les faveurs des piétons charitables aux autres déshérités des rues, également quémandeurs d'une obole en échange d'une rengaine, d'un pseudo-service voire d'un moment intime. En deça de ces cas extrêmes de clochardisation, beaucoup plus banalement, il est des indices de déchéance au sein d'une partie non négligeable de la communauté blanche qui nous semblent de nature à nuancer la vision parfois un peu monolithique donnée dans certains écrits relatifs à la société zimba-

bwéenne post-coloniale et nous invitent à nous interroger sur le devenir assez controversé de celle-ci.

Blanc, « indigène » et... indigent

La scène se déroule dans un supermarché à la veille de Noël. Une jeune fille s'emploie, avec succès, à écouler un stock de vin de table yonnais en le présentant comme un nectar français indispensable aux réjouissances de fin d'année. Deux vagabonds blancs s'approchent et réclament un verre ; insistant tapageusement pour prolonger la séance de dégustation, ils se voient finalement intimer l'ordre de circuler sous le sourire goguenard des clients et des employés. Les parages des grandes surfaces, tout comme d'ailleurs les rues commerçantes du centre ville, sont des lieux privilégiés de sollicitation : si